

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent septième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 3 décembre 2007 à 12 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 14 janvier 2008

Procès-verbal de la trois cent septième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 3 décembre 2007 à 12 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 00.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent sixième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Embauche d'un(e) préposé(e) au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement
- 4.- Avis au recteur concernant le projet de budget révisé au 30 novembre 2007 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2007-2008
- 5.- Période d'information et questions
- 6.- Prochaine assemblée
- 7.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent sixième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent sixième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent sixième réunion, les suites régulières ont été données.

Le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'embauche d'une secrétaire au service de la bibliothèque.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le comité que l'entente cadre de coopération avec l'Institut de sociologie de Sofia sera bientôt ratifiée.

3.- Embauche d'un(e) préposé(e) au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de préposé(e) au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le Comité de sélection, composé de monsieur Jean Boileau, directeur à la Direction des communications et du recrutement, madame Geneviève Béland, chargée de gestion au Bureau du registraire et des services aux étudiants, madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines et madame Martine Gaudreault, technicienne en ressources humaines, a reçu trente-sept candidatures externes et a retenu pour une entrevue trois candidatures.

Le Comité de sélection recommande la candidature de madame Josianne Cleary à

titre de préposée au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CX-1335 concernant l'embauche d'une préposée au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement (**Josianne Cleary**), laquelle est jointe en appendice.

4.- **Avis au recteur concernant le projet de budget révisé au 30 novembre 2007 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2007-2008**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne aux membres que selon le Règlement général 7 de l'Université du Québec, une révision en mi-année est prévue dans la démarche budgétaire. En effet, à chaque année au 30 novembre, l'Université met à jour ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, les clientèles de l'été ainsi que celles de l'automne sont connues. Nous sommes également en mesure d'évaluer l'impact des postes vacants et des diverses absences à long terme sur le budget de la masse salariale. De plus, les données finales de l'année financière 2006-2007 sont disponibles.

PRÉVISIONS DES PRODUITS

Les produits totalisent 52 205 400 \$ au budget révisé comparativement à 51 283 400 \$ au budget initial, soit une augmentation nette de 922 000 \$.

Le financement de la clientèle étudiante a été ajusté pour un montant de 956 400 \$:

- le budget initial présenté en mai dernier prévoyait une augmentation de 1,2 %. Selon les données des trimestres d'été et d'automne, le budget révisé prévoit une diminution de 1 % de la clientèle par rapport à celle de 2006-2007;
- la pondération prévue selon la grille de financement reliée à l'effectif étudiant et à leurs secteurs disciplinaires passe de 1,628 à 1,75 selon les plus récentes données sur notre clientèle disponible au tableau de bord de gestion.

Un montant inférieur, soit 300 000 \$, comparativement à celui prévu initialement de 500 000 \$, a été constaté concernant la révision de nos méthodes de classification des disciplines servant à la répartition des unités par domaine de financement pour le fonctionnement (CLARDER). La majorité des universités ont procédé à un tel exercice de révision de leurs codes disciplinaires.

À la suite des annonces gouvernementales officielles, une majoration des droits de scolarité, soit de 3,33 \$ par crédit, a été appliquée à compter du trimestre d'automne totalisant un ajustement de 300 000 \$.

Également, certaines variations, pour une diminution totale de 100 400 \$, ont été apportées à la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, notamment la récupération partielle des revenus additionnels générés par la hausse des droits de scolarité pour compenser les coûts occasionnés au programme d'aide financière aux études.

De plus, nous prévoyons une diminution des revenus de l'ordre de 34 000 \$ en ce qui a trait aux loyers des résidences, en raison d'une baisse du taux d'occupation.

PRÉVISIONS DE CHARGES

Les charges, incluant celles des entreprises auxiliaires, totalisent 53 695 400 \$ comparativement à 52 773 400 \$ établi au budget initial adopté en mai dernier, soit une augmentation de 922 000 \$.

Les prévisions au niveau de la masse salariale ont été revues pour tenir compte du personnel en place en novembre. En ce qui a trait aux chargés de cours, la masse salariale a été maintenue à son niveau original.

Par conséquent, l'économie salariale prévue originalement de 1 175 000 \$ a été réduite à 1 000 000 \$ occasionnée majoritairement par la diminution des postes vacants de professeurs.

Également, un ajustement à la hausse concernant les frais bancaires a été effectué afin de mieux représenter la situation présente, et ce, pour un montant de 100 000 \$.

Finalement, 647 000 \$ de demandes budgétaires supplémentaires ont été considérées, telles que :

- les négociations collectives, ainsi que des honoraires en lien avec les relations de travail avec le corps professoral, occasionnent des déboursés supplémentaires de 280 000 \$;
- le loyer, le mobilier et l'entretien pour le campus Saint-Jérôme qui prend de l'expansion pour un montant de 145 000 \$;
- le transfert du salaire d'un professionnel déjà au plan des effectifs, du fonds d'investissement vers le fonds de fonctionnement, et ce, suite à la recommandation des vérificateurs externes, permettra de créer de la disponibilité pour certains projets de développement informatique pour un montant de 85 000 \$;
- l'ajustement des frais réels concernant les stages en sciences infirmières de l'ordre de 40 000 \$;
- la restauration d'une collection (SPIROU) reçue en don et la présentation de celle-ci pour un montant de 34 000 \$;
- divers autres éléments, tels que la collation des grades dont les coûts ont augmenté dû à un déplacement des lieux, le soutien aux activités académiques, etc.

Les avantages sociaux ont été recalculés selon les taux réels observés en septembre 2007.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	Budget initial 2007-2008 (000)	Budget révisé 2007-2008 (000)	Écart (000)
Produits de fonctionnement	51 283 \$	52 205 \$	922 \$
Charges de fonctionnement	52 773	53 695	922
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(1 490) \$</u>	<u>(1 490) \$</u>	<u>0 \$</u>

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Basée sur ces données, malgré certaines variations, l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait de 1 490 000 \$, soit le résultat identique au budget initial.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CX-1336 concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget révisé du fonds de

fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2007-2008, laquelle est jointe en annexe.

5.- **Période d'information et questions**

Le recteur informe le comité que l'Université était l'hôte, ce matin (au Pavillon Lucien-Brault), de l'activité d'inauguration officielle de la nouvelle section du boulevard des Allumettières, en compagnie de nombreux dignitaires des trois paliers gouvernementaux.

Il informe également le comité qu'il aura une rencontre, le 14 décembre 2007, en compagnie de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et des représentants du siège social de l'Université du Québec, avec le sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Michel Boivin, en vue de procéder à une présentation finale du dossier de construction du campus à Saint-Jérôme, avant de lancer le processus d'appel d'offres.

Des membres souhaitent commenter l'article paru dans l'édition du journal Le Droit du vendredi 30 novembre 2007, et qui faisait référence à la collaboration de la Ville de Gatineau aux projets de développement de l'UQO. Le recteur mentionne que cet article, dont l'initiative n'origine pas de l'UQO, a été publié en prévision de la rencontre qu'il avait ce même jour, en compagnie de madame Claire Vaive et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, avec le maire, son chef de cabinet, du personnel de direction et des conseillers municipaux.

De l'avis du recteur, la rencontre s'est bien déroulée et elle a permis de constater les progrès qui sont réalisés dans le raffermissement de cette collaboration avec la Ville. Il se dit davantage optimiste qu'il ne l'était à l'été dernier quant au déblocage possible des négociations qui pourraient aboutir sur des projets concrets, dont une implication financière possible de la Ville pour le projet de terrain de soccer et des compensations financières reliées au « en lieu de taxes ».

La prochaine rencontre avec la Ville aura lieu le 15 février 2008.

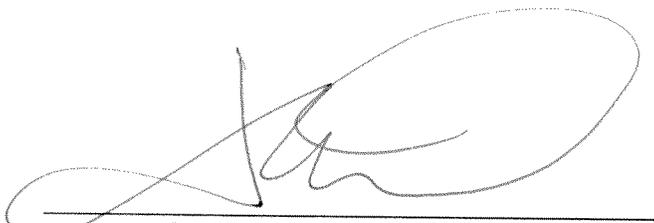
Un membre réitère, dans ce contexte des développements envisagés en collaboration avec la Ville, l'importance de doter l'Université d'une planification stratégique.

6.- **Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 17 décembre 2007 après la réunion du conseil d'administration, si besoin il y a.

7.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 12 h 30.



Le président d'assemblée



Le secrétaire